



N°95- Juin 2019 –

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 11 juin 2019

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn : Suppression d'un emplacement réservé

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un plan représentant l'emplacement réservé situé Rue Roth et destiné à constituer une réserve foncière en cas de projet d'élargissement de ladite rue.

Considérant les constructions existantes sur les parcelles concernées par l'emplacement réservé,

Considérant que l'emplacement réservé tel qu'il est schématisé est favorable à certains habitants plutôt qu'à d'autres,

Vu l'absence de projets pour cette zone,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de retirer l'emplacement réservé situé au droit de la rue Roth du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et autorise le Maire à entreprendre les démarches auprès de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn (CCPZ), en charge de l'élaboration du PLUi pour appliquer cette décision

Nomination d'un estimateur de dégâts de gibiers rouges

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les cultures endommagées par les sangliers, cerfs, daims, chevreuils, faisans, lièvres ou lapins ouvrent droit à un dédommagement de l'adjudicataire du lot de chasse. Un estimateur doit être désigné à cet effet, dans chaque commune, pour toute la durée du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DESIGNE**, Monsieur Clément KOESSLER, domicilié 5 place du Maréchal Juin à Griesheim- sur – Souffel en qualité d'estimateur.

Restaurant scolaire : création des postes pour l'année 2019-2020

Le service de restauration scolaire étant maintenu pour l'année scolaire 2019-2020, il y a lieu de reconduire les contrats des agents concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les créations de postes suivantes :

- trois postes d'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES principal 2ème classe à temps non complet, en qualité de contractuel du 2 septembre 2019 au 4 juillet 2020 avec une durée hebdomadaire de travail de 16/35^{ème}.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn : Demande de modification du PLUi arrêté

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la requête soumise à la CCPZ lors de la consultation publique, de plusieurs habitants concernant le maintien en zone constructible de plusieurs parcelles qui étaient précédemment déjà classées en zone UB et qui ont été retirées lors de l'élaboration du nouveau zonage.

Considérant la demande formulée par les habitants,

Considérant que les terrains étaient préalablement identifiés comme constructibles,

Considérant que la Rue des Jardins est carrossable et assez large pour permettre le passage des services de secours et d'incendie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de demander le maintien en Zone UB des parcelles suivantes : section 24 parcelles 131, 366 et 367 dans le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur une profondeur de 30 mètres au départ de la rue des Jardins, comme dans l'actuel PLU approuvé le 21 février 2005.
- autorise le Maire à entreprendre les démarches auprès de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn (CCPZ), en charge de l'élaboration du PLUi pour appliquer cette décision.

Divers

Nouveaux arrivants

M. **Hervé HOURDEQUIN** et Mme **Elodie TRAPP** et leurs enfants Louis et Marius, au 16 E rue Haute

M. **Sylvain HEITZ** et Mme **Laetitia KLEIN** et leurs enfants Lubin et Méline, au 14 rue de l'Arc-en-Ciel

Qu' ils soient les bienvenus dans notre commune !

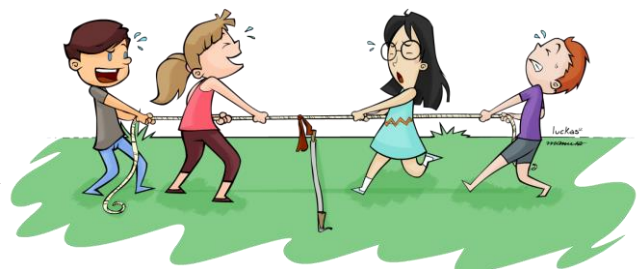
Cérémonie du Dimanche 14 juillet 2018 à 11h15 :

Cérémonie de dépôt de gerbe au monument aux morts, réhaussée par la présence du Corps des Sapeurs-Pompiers de Minversheim et de l'Entente Musicale Double M.

A l'issue de ce temps fort auquel est conviée toute la population, un défilé sera organisé jusqu'à la salle polyvalente où le verre de l'amitié sera offert par la commune.

30 juin 2019: Jeux inter-villages

Le dimanche 30 juin 2019 aura lieu la 8^{ème} édition des jeux inter-villages organisés à Wingersheim- les Quatre-Bans réunissant les équipes de villages issus de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn. Venez nombreux les soutenir !



**ATTENTION
CARREFOUR
MODIFIÉ**

Changement de priorité au carrefour Rue Haute/ Rue de Wittersheim

Dans la semaine du 17 au 21 juin 2019, le Département mettra en place une nouvelle signalisation au carrefour de la Rue Haute et de la Rue de Wittersheim afin de sécuriser cette intersection où la visibilité est limitée et la vitesse souvent excessive.

Deux panneaux « Cédez le passage » seront installés à titre expérimental, conformément à l'arrêté municipal du 17/06/2019 : l'un côté rue de Wittersheim, l'autre côté Rue Haute en venant de Hochfelden.

A l'issue de la période de test, nous ferons le point avec le Département pour pérenniser le dispositif ou le renforcer si nécessaire.

Communiqué du Ministère de la Culture : élargissement du « Pass Culture »

Franck Riester, ministre de la Culture, a annoncé les modalités de la seconde phase d'expérimentation du « Pass Culture », qui concerne désormais **150 000 jeunes de 18 ans : élargissement à 100%** des jeunes de 18 ans dans les **cinq départements expérimentaux** (Bas-Rhin, Finistère, Guyane, Hérault, Seine-Saint-Denis).

Le « Pass Culture » a vocation à accompagner l'autonomisation des jeunes de 18 ans en facilitant leur accès à la culture par le biais de bons d'achat d'un montant total de 500 €. Sont éligibles à ce dispositif : les places de concerts, de cinéma, de théâtre, l'acquisition de livres, CD, les cours de danse, de dessin....

Pour être éligibles, les bénéficiaires doivent avoir 18 ans au moment de leur inscription et résider dans l'un des quatorze départements d'expérimentation. Pour s'inscrire rendez-vous sur le site : <https://pass.culture.fr>

Opération tranquillité vacances

Pendant vos vacances, à votre demande, la gendarmerie peut surveiller votre domicile lors de ses patrouilles quotidiennes. Alors ayez le bon réflexe avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la gendarmerie de Hochfelden !



Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel :

mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet :

<http://minversheim.payszorn.com/>



Permanences :

Lundi : 14h à 16h

Mardi : 17h à 19h

Vendredi : 17h à 19h

Le secrétariat de mairie sera fermé :

du 8 au 12 juillet 2019 inclus

et du 19 au 30 août 2019 inclus.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjointes :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvette.holtzmann@orange.fr

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

Pascal Maillet 06.99.53.84.66

p.m.a@free.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra.

Police : 17

Pompiers : 18

Electricité : dépannage réseau : 03.88.18.74.00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08.10.895.895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03.88.19.97.09